

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE
DU 30 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, à la Salle Alexandria de l'Espace Lawrence Durrell, à SOMMIERES, sous la Présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 17 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 17 juillet 2020

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 12

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Corinne PEYRARD, Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.

Sommières : Patrick CAMPABADAL, Serge CODEMO, Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENO.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant.

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Michel GACHES (**procuration** à M. ESPINOSA), Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Suzanne HERISSON (suppléante).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUILLET 2020		
2020-07.06	Nombre de votants : 12	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur proposé.
2020-07.07	Nombre de votants : 12	ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de définir la composition de la Commission de Délégation de Service Public et d'Appel d'Offres de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> • MEMBRES TITULAIRES : Serge CODEMO ; Arlette SCHNEIDER ; Marc BERTHE ; Gérard ESPINOSA ; Jean REVERSAT ; • MEMBRES SUPPLEANTS : Patrick CAMPABADAL ; Ombeline MERCEREAU ; Philippe RENO ; Michel GACHES ; Bernard BRIDIER. En vertu de l'article L1411-5 du CGCT la Présidente du Syndicat, Christel MARTIN-GUIGNERY, est nommée Présidente de la commission.
2020-07.08	Nombre de votants : 12	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif du SIA Vidourle et Bénévie pour l'année 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • La section d'exploitation s'équilibre à 654 000 euros ; • La section d'investissement s'équilibre à 2 296 841 euros.
2020-07.09	Nombre de votants : 12	APPROBATION DU RPQS RELATIF A L'EXERCICE 2019
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif relatif à l'exercice 2019 ; • D'autoriser Mme la Présidente à en transmettre une copie aux préfectures du Gard et de l'Hérault ainsi qu'aux communes de Boisseron, Saussines, Sommières et Villevieille.
2020-07.10	Nombre de votants : 12	MODIFICATION DU PROTOCOLE DE PLAFONNEMENT DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT (HORS LOI WARSMANN)
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d'approuver la modification du protocole de dégrèvement et précise que la version modifiée entrera en vigueur à compter du 3 août 2020.
2020-07.11	Nombre de votants : 12	APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA MAIRIE DE VILLEVIEILLE ET LE SIAEP DE VILLEVIEILLE POUR DES TRAVAUX DANS LE CENTRE ANCIEN DE VILLEVIEILLE
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, de. <ul style="list-style-type: none"> • constituer le groupement de commandes avec la commune de Villevieille et le SIAEP de Villevieille, • approuver la convention de groupement de commandes, • désigner la commune de Villevieille comme coordonnateur de ce groupement, • autoriser Madame la Présidente à signer la dite convention.

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

La Présidente, Christel MARTIN-GUIGNERY


